Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 137 (2011)
Heft: 15-16: Planifier Genève

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

COUVERTURE COLLECTIVE POUR MEMBRES SIA

Les primes des assurances maladie complémentaires ne cessent d'augmenter depuis des années et, avec le nouveau financement hospitalier et l'évolution des coûts, il faut à nouveau s'attendre à une hausse l'année prochaine. En souscrivant à un contrat collectif, nombre d'assurés peuvent cependant prétendre à une baisse substantielle de leurs primes, sans diminution de leurs prestations. La SIA propose à ses membres un intéressant choix d'assurances collectives auprès des caisses maladie suivantes : Helsana, Sympany, Visana, CSS et Concordia.

Selon la caisse, le potentiel d'économies va de 10 à 20 % des primes usuelles pour les couvertures complémentaires. Les offres s'étendent en outre à la famille des membres SIA, dans la mesure où ils font ménage commun.

La plupart des assurances complémentaires imposant un délai de résiliation de trois mois pour la fin d'une année, leur modification doit intervenir au plus tard fin septembre. Avant de résilier une police existante, il faut toutefois avoir obtenu confirmation de la nouvelle couverture pour éviter toute lacune dans la protection. C'est un point important, car les changements dans l'assurance complémentaire sont soumis à un questionnaire de santé et les caisses sont libres de refuser des assurés.

Les membres qui sont déjà assurés auprès d'une des caisses partenaires peuvent à tout moment être transférés dans l'assurance collective et bénéficier du rabais de prime dès le mois suivant. La formule de demande d'offre ou de transfert est téléchargeable sur le site Internet de la SIA.

En collaboration avec le courtier Zürich Connect, la SIA propose également à ses membres des conditions préférentielles sur les assurances véhicules, bâtiment, ménage ou responsabilité civile privée. Les personnes intéressées peuvent calculer elles-mêmes le montant de leur prime sur Internet à l'adresse : <http://www.sia.ch/f/societe/prestations/assurances.cfm>

(sia)

SÉANCE DE LA ZNO/CNR : DÉBATS DE FOND

N'ayant pas – pour la première fois depuis longtemps – de requêtes d'imprimatur à traiter, la ZNO/CNR a pu réserver une bonne partie du séminaire du 7 juin 2011 aux aspects organisationnels de ses travaux et à des réflexions de fond. Auparavant, elle a donné son feu vert à cinq révisions, adopté une nouvelle proposition, et provisoirement suspendu un projet.

Révisions et esquisse de projet

- Datant de 2005, la norme SIA 380/4 *L'énergie électrique dans le bâtiment* doit être révisée pour inclure des exigences plus élevées. Un grand nombre de nouvelles normes européennes doivent en outre y être intégrées. Le projet vise l'optimalisation et une efficience accrue de la consommation électrique des bâtiments.
- Egalement publié en 2005, le cahier technique SIA 2024 *Conditions d'utilisation standard pour l'énergie et les installations du bâtiment* nécessite aussi une révision. Objet d'une large application, il est à la base de divers programmes de calcul, ce qui justifie maintenant une harmonisation renforcée avec d'autres normes et d'éventuels compléments.
- Avec le paquet de normes SIA 118/26x, le concept des CGC (*Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction*) et la numérotation encore valable aujourd'hui de ces documents se sont imposés en 2003. Or les actuelles CGC dans le domaine de l'ingénierie ne correspondent plus au canevas de base convenu. Elles doivent donc être condensées en recherchant une étroite coordination avec les travaux en cours sur les règlements concernant les prestations et les honoraires (RPH).
- La notice pour la mise en œuvre et l'interprétation des mesures de potentiel sur les ouvrages en béton armé (SIA 2006 *Durchführung und Interpretation der Potentielmessung an Stahlbetonbauten*), éditée uniquement en allemand en 1993, a atteint un âge vénérable pour un cahier technique. L'intérêt durable qu'il suscite et les expériences accumulées entre-temps appellent une vérification soigneuse pour sa remise à niveau.
- L'avancement des travaux de révision des RPH permet maintenant de considérer comme opportune l'inclusion du Règlement SIA 112 *Modèle de prestations*, édition 2001, dans la mise à jour.
- Une esquisse de projet portant sur la rénovation énergétique des bâtiments est attendue depuis passablement de temps. Contrairement aux fondamentaux technologiques, dont les normes traitent largement, la procédure concrète à appliquer aux bâtiments existants ne se dégage pas toujours clairement. De nombreuses variantes sont souvent envisageables et une mise en œuvre par étapes est de surcroît indiquée dans de nombreux cas. Une esquisse de projet réaliste doit donc être élaborée aussi rapidement que possible.
- Enfin, les travaux pour un cahier concernant la définition de projets et d'objectifs dans le bâtiment sont suspendus jusqu'à ce que la révision

des RPH soit suffisamment avancée pour assurer la convergence avec ces derniers. Le cas échéant, plutôt qu'un cahier technique, une documentation élaborée en commun sera publiée ultérieurement.

Décisions concernant l'organisation

Les discussions concernant les aspects organisationnels de la normalisation ont débouché sur les décisions suivantes :

- la SIA vérifie périodiquement les liens Internet indiqués dans les normes et publie ensuite une liste de ses constats ;
- un appel à collaboration, avec une liste des postes à pourvoir dans les commissions des normes, est publié chaque trimestre dans *TEC21* et *TRACÉS* – en parallèle, une liste des membres actifs dans toutes les commissions est tenue à jour sur Internet ;
- la SIA renonce à introduire une hiérarchisation de ses normes ;
- les normes disponibles sous forme numérique seront à l'avenir assorties d'indications pointant clairement les éventuelles corrections dont elles font l'objet.

Séparation et collaborations

Le débat concernant la délimitation et la pertinence des aides à la conception par rapport aux dispositions normatives s'est surtout focalisé sur les outils de calcul toujours plus nombreux dans le domaine de l'énergie. Leur utilité n'est en soi pas mise en cause, mais les prestations de conseil et le suivi qu'ils impliquent posent problème. Cela étant, il s'agit en premier lieu de veiller à ce que la normalisation et l'élaboration d'aides à la conception demeurent strictement séparées, afin d'éviter que l'emploi d'un outil de calcul (substituable) ne devienne la condition d'application d'une norme. Quant au principe, arrêté par la direction lors de sa séance préliminaire, d'une scission entre les règlements et les contenus techniques de la normalisation, il a donné lieu a des échanges animés. Il est en l'occurrence indispensable que les deux domaines entretiennent une étroite collaboration. La ZNO/CNR s'attellera dès lors à régler les détails précis qui se posent dans ce cadre et les décisions nécessaires seront prises par la direction lors de son séminaire de la fin août. Les discussions pour la formulation d'un « Master plan Normalisation » n'ont en revanche pas permis de dégager une ligne univoque. Une interdisciplinarité renforcée est en outre de mise en matière de normes collectives. Il s'agit de favoriser le dialogue avec les pouvoirs publics dans tous les domaines et l'influence croissante de la normalisation européenne doit être prise en compte. Enfin, il importe aussi de développer les partenariats, afin de parvenir à des vues unifiées, clairement représentatives au niveau suisse.

Markus Gehri,
responsable Normes et Règlements SIA

CORRECTIFS AUX NORMES SIA

Bien que les normes SIA soient élaborées avec un maximum de soin et de professionnalisme et bien qu'elles fassent l'objet de scrupuleuses procédures d'approbation, il arrive que des adaptations soient requises après leur publication. La SIA publie les corrections et modifications nécessaires dans des documents séparés, nommés correctifs. Ces derniers sont disponibles sous forme de fichiers PDF à télécharger sous <www.sia.ch/korrigenda>. Depuis quelques années, une liste complète de l'ensemble des correctifs est en outre imprimée sur la deuxième page de chaque norme. Enfin, la boutique en ligne de la

SIA propose le téléchargement gratuit des correctifs à la fois comme publication indépendante et dans le sommaire détaillé des normes concernées.

Normes numériques

La SIA a jusqu'ici défendu le principe de la stricte identité des normes diffusées sur papier et sous forme numérique. Ce qui implique que d'éventuelles erreurs dans une norme ne pourront être éliminées qu'au moment de sa réimpression. Mais depuis juillet 2011, l'ensemble des correctifs est systématiquement attaché aux fichiers des normes concernées, si bien que les clients qui acquièrent une norme sous forme numérique n'ont plus besoin de les télécharger séparément. Et dans le texte des normes, l'existence d'un éventuel correctif est signalée sur la page de titre et sur la deuxième page.

De plus, les passages précis auxquels s'applique un correctif fourni en annexe sont dûment marqués d'un symbole (voir image ci-dessus).

Reste que l'intégration complète des correctifs au texte n'a toujours lieu qu'au moment de la réimpression d'une norme. Cela garantit que les utilisateurs de la version papier appliquent le même document, pour autant qu'ils veillent à le compléter par les correctifs nécessaires.

Avec cette solution, la SIA répond a la demande des clients qui souhaitent que les avantages offerts par les normes numériques comme instruments de travail continuent à être développés.
<www.sia.ch/korrigenda>

(sia)